

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 30 août 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le 30 août 2023 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du 22 août 2023

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, DUCLERMORTIER Denis, ERHARD André, BENOIT Pierre, ZIPPEL Florianne et URBAN Michel.

Procurations : TROSZCZYNSKI Céline à URBAN Michel

GOBILLOT Matthieu à BENOIT Pierre

Secrétaire de séance : Cyrille BECKER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2023
2. Convention pour fourrière municipale
3. Modification IFSE, plafond à relever et modalité de versement
4. Modification du temps de travail de Mme Erman
5. Aménagement des chemins ruraux n°5 & 6
6. Divers

Déroulé :

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023

Le procès-verbal a été communiqué au préalable aux conseillers municipaux. Par de remarques particulières ont été formulées, ni de demandes d'ajouts ou de modifications.

Il est approuvé à 8 voix pour et 2 abstentions.

2/ Convention de fourrière municipale

Présentation par le premier adjoint d'une nouvelle convention de fourrière municipale avec la fourrière de la 2^{ème} chance sise à Richemont. Celle-ci fait suite à une précédente convention avec une autre association qui n'a pas donné satisfaction. Il s'agit d'une convention tripartite entre ladite association, la commune et la CCHCPP.

Le conseil municipal autorise par dix voix pour monsieur le maire à signer cette convention tripartite.

3/ Modification IFSE, plafond à relever et modalités de versement

Monsieur le Maire présente la décision du conseil municipal n°77/2018 instaurant la mise en place du nouveau régime indemnitaire-RIFSEEP des agents communaux. Il propose les évolutions suivantes :

- Le versement de la part fonctionnelle de l'indemnité (IFSE) sera versé mensuellement
- Le plafond du complément indemnitaire annuel (CIA) de la catégorie C, groupe C2 passera de 1200 € à 2000 €

Ces évolutions sont validées par dix voix pour.

Demande de D.Berger : quand les augmentations décidées auront-elles lieu ?

Réponse M.Urban : en septembre

Demande de D.Berger d'avoir le tableau des effectifs au prochain conseil

4/ modification du temps de travail de Mme Erman

Le premier adjoint informe le conseil municipal que Mme Erman, qui travaille à l'accueil périscolaire, demande une modification de son temps de travail, avec une baisse de celui-ci.

La nouvelle fiche de calcul d'heures de Mme Erman est présentée, son total annuel d'heures est désormais à 906h.

Le conseil municipal accepte cette modification à dix voix pour.

5/ Aménagement chemins ruraux n°5 & 6

Le maire ne participe pas aux débats et sort de la salle du conseil municipal.

Le premier adjoint rappelle les décisions du précédent conseil municipal concernant les chemins ruraux 5 et 6 :

- demander à Mme Zimmermann de présenter le détail des travaux d'aménagement sur le chemin n° 5 sur 25 ml avec plan, descriptif et devis,
- de refacturer les travaux du chemin rural n°5 à Mme Zimmermann selon le principe de souscription volontaire en espèces prévu à l'article R161-5 du code rural, après réception des travaux,
- d'autoriser le premier adjoint à faire réaliser les travaux sur le chemin rural n°6 mentionnés dans le devis présenté, sous réserve de production d'un plan et descriptif détaillé,
- de refacturer les travaux du chemin rural n°6 à Mme Declerc/Mr Urban selon le principe de souscription volontaire en espèces prévu à l'article R161-5 du code rural, après réception des travaux,
- d'autoriser le premier adjoint à réceptionner et valider les travaux réalisés.

Concernant le chemin rural n° 5, Mme Zimmermann n'a pas encore donné de suite.

Concernant le chemin rural n°6, Mr et Mme Urban ont produit un devis pour un montant de 23 179 € HT.

Le conseil municipal accepte à 9 voix pour ce devis, autorise le premier adjoint à signer une convention pour la refacturation desdits travaux avec les pétitionnaires, autorise le premier adjoint à commander et réceptionner les travaux.

Mr et Mme Barbier, présents dans le public, souligne qu'un éventuel problème de ruissellement d'eaux pluviales suite à ces travaux pourrait être engendré. Le premier adjoint se rapprochera d'eux lors de l'exécution des travaux afin de veiller à ce point.

Il avait aussi été évoqué le principe de profiter de ces travaux et de la présence de l'entreprise sur place pour remettre en état à minima la suite du chemin et ainsi « réouvrir » ce chemin en vue de la création d'un parcours de santé (sujet du conseil municipal des jeunes). 2 propositions sont présentées, l'une à 20280 € HT, l'autre à 44046 € HT.

Après débat, les membres du conseil municipal jugent les deux propositions trop onéreuses et demande à monsieur le Maire de redéfinir un cahier des charges et de demander d'autres devis. Dossier à revoir ultérieurement

6/ Divers

Présentation par le premier adjoint des retours de subventions déjà accordées dans le cadre du projet de mairie/salle communale :

Montant travaux prévus dossier = 657 684 €

Demandé Grand Est = 92075 €

attribué = 93810 €

Demandé Moselle = 170997 €

attribué = 130000 €

Demandé Préfecture= 197314 €

attribué = ??? €

Le premier adjoint revient sur demande du conseil municipal pour l'installation d'un panneau de signalisation à l'extérieur du village sur la route de Servigny. Le CD 57 ne valide que quelques panneaux. Est retenu le panneau A13A. le premier adjoint est chargé de l'exécution de la commande.

Sont également évoqué l'installation de potelets, grilles ou figurines « écoliers » sur le trottoir devant l'école, pour empêcher le passage de voitures sur le trottoir. Le premier adjoint est chargé de demander les devis.

La séance est levée à 22h30